

D'var Torah du Rabbin Didier Kassabi

Rabbin de Boulogne

Parasha A'haré Moth, 29 Nissan 5782

La Parasha de A'haré Moth que nous lisons cette semaine est particulièrement célèbre puisque nous la lisons en partie le matin et l'après-midi du jour de Kippour. La première partie du texte nous présente en détail le service réalisé par le grand prêtre en cette journée essentielle du calendrier hébraïque.

Le texte s'ouvre par les versets suivants : « HaShem parla à Moshé après la mort des deux enfants d'Aharon qui s'étaient approchés devant D-ieu et avaient péri. Et D-ieu dit à Moshé : « parle à Aharon ton frère : qu'il ne vienne pas à tout moment dans le sanctuaire, à l'intérieur du rideau, en face du couvercle qui est sur l'arche, afin qu'il ne meurt pas ».

Dans son commentaire sur la parasha, RaShI nous explique que la raison pour laquelle HaShem évoque la mort des fils d'Aharon en introduction à l'interdit qui lui est adressé d'entrer à chaque instant dans le Saint des Saints. Rabbi Elazar ben Azaria compare cela à un malade qui ne doit ni manger d'aliments froids ni dormir dans un endroit humide. Un médecin pourrait se contenter de lui prescrire le traitement requis tandis qu'un autre pourrait le sensibiliser en lui disant : « si tu manges froid ou si tu dors dans un endroit humide, tu mourras comme untel est mort ». Il semble évident que la mise en garde du second médecin sera bien plus efficace.

Le Saint des Saints représente l'endroit le plus sacré de la tradition de par le niveau de révélation divine qui s'y manifestait. C'est pour cette raison qu'aucun étranger ne pouvait y pénétrer. Cela était exclusivement réservé aux Cohanim. Malgré cette autorisation globale, l'accès restait réservé au Grand Prêtre le jour de Kippour.

Nos maîtres nous enseignent que cette interdiction était adressée à Aharon mais qu'elle ne concernait pas Moshé qui pouvait quant à lui, pénétrer dans le Saint des Saints à chaque instant. En effet, nous constatons qu'il y pénétrait souvent et qu'il y entendait la voix de D-ieu entre les deux chérubins.

Cette particularité pousse les Maîtres du Talmud à s'interroger sur ce fait. Moshé était-il considéré comme un Cohen pour pouvoir y pénétrer ?

Une première opinion considère que Moshé aurait dû être désigné comme Grand Prêtre. Cependant, suite à son refus d'aller libérer les Enfants d'Israël d'Égypte lors de la révélation du buisson ardent, ce titre lui a été retiré.

Les Maîtres quant à eux pensent que Moshé a eu le titre de Cohen uniquement durant la semaine qui a précédé l'inauguration du Mishkan.

Une troisième opinion affirme que Moshé a gardé son titre de Cohen tout au long de sa vie mais que ce titre n'a pas été transmis à ses enfants après sa mort.

D'après cette opinion, nous pouvons comprendre que Moshé était autorisé à pénétrer dans le Saint des Saints.

Quoi qu'il en soit, cela ne nous explique pas la raison pour laquelle Moshé pouvait pénétrer dans le Kodesh HaKodashim aussi souvent durant l'année, en dehors du jour de Kippour !

Pour répondre à cette question, nous pouvons rappeler les deux raisons qui justifiaient le fait de se retrouver à cet endroit sacré. Tout d'abord, pour y effectuer le service particulier nécessaire pour offrir l'expiation à l'ensemble du peuple. Pour cela, la Torah donne des règles très précises en nous rappelant que cela ne pouvait se faire qu'à un seul moment dans l'année.

Mais on pouvait pénétrer dans le Saint des Saints pour une autre raison : celle d'écouter la parole de D-ieu afin de la transmettre à l'ensemble du peuple. Dans ce cas, Moshé devait s'y rendre à chaque fois que cela était nécessaire.

C'est également pour cette raison que dans le cadre de son service, le grand prêtre ne pouvait pénétrer dans le Saint des Saints uniquement avec sa tenue spécifique alors que Moshé pouvait y pénétrer en portant ses vêtements habituels.

